



Travaux me concernent ?

Par moka

Bonjour

Je suis le propriétaire d'un parking dans un immeuble où je n'habite pas. Je viens de recevoir un appel de travaux concernant la REPRISE ETANCHEITE BALCONS.

J'ai contacté la syndique et je leur ai demandé pourquoi je dois payer pour les travaux concernant des balcons, puisque je suis uniquement le propriétaire d'un parking. Voici leur réponse : Il s'agit des travaux sur les structures des immeubles lesquels sont à la charge de l'entier du Syndicat des copropriétaires y compris donc les parkings.

Il y a même une fois j'ai du payer pour réparation de local pour vélos !

Est ce que à votre avis c'est normale !?

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour,

La réponse est dans votre règlement de copropriété.

Avec votre lot "parking", vous avez un certains nombre de tantièmes qui déterminent votre quote-part des charges et des travaux.

article 10 de la loi n°65-557

"Le règlement de copropriété fixe la quote-part afférente à chaque lot dans chacune des catégories de charges"

Par moka

Merci pour votre réponse. Cordialement